

<https://www.vaour.org/Erreurs-et-dysfonctionnements>



Erreurs et dysfonctionnements

- Vaour et alentours - Vaour Citoyens - Vaour, illusion de démocratie -

Date de mise en ligne : mercredi 2 novembre 2022

Copyright © Vaour.org - Tous droits réservés

Erreurs et dysfonctionnements

Article à terminer

La constitution de la liste participative

Nous avons organisé plusieurs réunions appelées « Assemblées Citoyennes » auxquelles pouvaient participer tous les habitants de Vaour.

De mémoire, il y a eu 4 Assemblées Citoyennes du mois d'août à la fin de l'année pour préparer les élections municipales de mars 2020. Le second tour a eu lieu en juin 2020, le covid19 a perturbé le calendrier initial.

Les élections à Vaour ont été annulées par le Tribunal Administratif voir :

<https://www.vaour.org/Enfin-l-election-a-Vaour>, le conseil municipal a finalement été élu en mars 2021.

Les Assemblées Citoyennes ont permis l'élaboration du programme de la liste à partir des envies de ceux qui y ont participé. Il a également permis d'établir une liste de candidats pour mars 2020, la liste a été largement modifiée pour mars 2021.

Erreur initiale

Il n'y a pas eu d'élection sans candidat pour choisir le maire en cas de succès de la liste. Pour moi, il s'agit d'une erreur importante qui a ensuite eu des conséquences importantes dont je parle dans cette rubrique. Jérémie s'est porté candidat, à mon avis ce n'était pas sans arrière pensée, et sa candidature a été retenue. Il y a eu d'ailleurs beaucoup d'autres choix faits qui auraient mérité une élection sans candidat.

Répartition des indemnités

Une réunion du groupe de coordination a eu pour objet de décider comment devais se faire les indemnisations des élus. J'ai été perplexe tout le long de la discussion où il a été décidé que le maire et les adjoints toucheraient les indemnités auxquelles ils avaient droit eu égard à leur fonction officielle.